

AG du 6/02/2021

Rapport de présentation des comptes EXERCICE 2020 du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les tableaux ci-joints permettent de comparer le compte de résultat 2020 au budget prévisionnel voté en AG.
Les tableaux sont présentés sous forme analytique et suivant le plan comptable.
Les comptes sont suivis par Mme Balagué experte-comptable au sein du Cabinet BC Conseils.

Le compte de résultat s'équilibre à **303 551,08 €** (sans tenir compte du bénévolat valorisé qui s'élève à ce jour en charges et produits à 4739 €) avec un déficit de fonctionnement de **17 454,94 €** :
Le bilan s'équilibre à hauteur de **224 332 €**.

Bien sûr cet exercice a été singulier du fait de la crise sanitaire : par exemple le nombre de licenciés a chuté de 30%, les majorités des compétitions, formations et manifestations (Occitechnik...) ont été annulées ;
Ainsi le projet de développement voté lors de l'AG du 29 février 2020 n'a pas pu encore être mis en œuvre : afin de lancer ces actions dès le début 2021 en partant sur des bases financières certaines, il est proposé de modifier la prise en compte des produits licences sur le modèle de la FFME : ainsi sur l'exercice 2020 apparaissent 4/12 des produits licences reversés en décembre (correspondant à leur validité sur 4 mois en 2020 de septembre à décembre) ; les 8/12 restants correspondants à leur validité sur les 8 premiers mois de 2021, seront affectés aux comptes 2021 ;
Globalement donc il y a eu une baisse des produits en lien à une diminution d'activités et d'actions (formations...)

Les postes les plus significatifs du compte de résultats sont commentés ci-dessous :

PRODUITS :

La subvention du Conseil Régional s'est élevée à 26 252 € dont 21 000€ pour le Haut Niveau et la formation et 5 252€ pour les achats de matériel (50% de 10505€ de dépenses réellement effectuées) qui ont été moins importants que prévus

La subvention du PSF (ex CNDS) gérée par la FFME a été de 17 900 € et a concerné notamment le développement des pratiques, l'accès HN escalade et ski, les formations, l'ETR...

Des actions spécifiques ont été soutenues par la DRDJS BOP environnement et HN (14 000 €),

Le reversement de la part régionale des licences FFME (avec retenue à la source) au taux de 16 €/ licence pour celles 2020/2021 retenues donc à hauteur de 4/12 : 57884€ au total sur cet exercice

Les participations FFME aux charges de fonctionnement (29 000 €) : prise en charge du coût de l'emploi de Rémi D

Les produits des reventes d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés comportant un reliquat 2019

Les produits des formations 40 554 € (hors subventions) en diminution et 16081 € pour la formation pro CQP

Les produits du pôle escalade au CREPS (32 200 € hors subventions) concernent principalement les remboursements des frais de scolarités par les familles et des stages ;

Compte Matériel (Vieux Campeur) : L'opération de partenariat menée avec le Vieux Campeur permettant aux licenciés de bénéficier de 20 % de réductions, est retracée dans un tableau distinct à hauteur de 8713 € en produits et 8747 € en charges ;

Le bénévolat valorisé a été isolé sur une ligne spécifique et ne regroupe que les déclarations de dons de bénévoles en produits et charges (4739 € reçus à ce jour) ;

CHARGES :

FONCTIONNEMENT : 52 486 €

Les achats de matériels 10 505 € (subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil Régional) concernent du matériel sportif d'encadrement et d'entraînement, ainsi que des matériels informatiques

Une ligne retrace en charges les achats d'entrées en salles d'escalade pour les licenciés : 6500€

PERSONNEL : 120 857 €

Les salariés sont gérés par le GEME et la participation représentative des salaires est versée à cette structure, augmentée des frais du GE, déduction faites des aides et subventions spécifiques reçues.

Les dépenses représentent les mises à disposition des postes de Anne Geernaert (70%) de Mathieu Peyet (60 %), de Remi Duboz (100%), d'Aurélie Martin 50%, de Clement Vanrechem à 50%, d'Emeric Grego en apprentissage (à 100 % depuis le 1/09), de Philippe Mercanti depuis le 1/10 (30%)

FORMATIONS

Les charges de formation se sont élevées à 29 814 € en diminution mais comprennent de nombreux remboursements pour des formations annulées ;6323 € ont été dépensés pour le CQP

DEVELOPPEMENT MULTIACTIVITE

Très peu d'actions ont pu être menées,

COMPETITIONS

Escalade : 2 000 € pour le soutien à un championnat régional

ACCES Haut Niveau

Ski Alpinisme dont l'Equipe Régionale Ski Alpi : 7 544 €

Escalade dont l'Equipe Régionale Escalade : 4135 €

Bourses athlètes : 8000 € dont 2000 € pour le ski

POLE ESCALADE CREPS

Les charges du pole ont concerné les frais d'encadrement (22 524 €) et les frais de scolarité (33 125 €) compensés par les familles

ANIMATION TERRITORIALE SAE SNE

Les charges de 4562 € concernent principalement des frais de déplacements d'élus et salariés pour accompagner les clubs dans leurs projets.

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,
Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : contact@occitanie.ffme.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C